



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 19 juillet, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 13/07/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 30 Nombre de suffrages exprimés : 39 Votes Pour : 39 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : RH – Création d'un emploi dans le cadre du dispositif de Parcours Emploi Compétences N° 2022-63
--	---

Présents (30) : PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, GIRON Julienne, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, BOURREC Christophe, BEYRIE Maryse, MILLET Michel.

Absents (23) : PUCEL Matthieu, DUNAN Anne, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, DESCOUENS Bernard (excusé), BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, CARTAN Olivier (excusé), GAY Eric, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, HELARY Yann (excusé), JARENO Sandra (excusée), LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin (excusé), NARS Aline (excusée), FOURTINE Didier, DELOM Christian, CASCARRE Victor.

Procurations (9) :

- ESTRADE Pierre à CARRERE Philippe
- RODRIGUEZ Marie-José à BUERBA Jean-Pierre
- SOLANA Michel à BEYRIE Maryse
- PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
- BRUN Didier à CONSTANTIN Luce
- AIZIER Philippe à BOURREC Christophe
- DARAN René à MILLET Michel
- MIR André à RICARD Louis
- SALAT Jacques à PAUCIS Jean

M. Christophe BOURREC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80% du SMIC brut sur la base d'un volume horaire de 30h hebdomadaire retenu pour le calcul.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé à durée déterminée, régi par le Code du travail.

Monsieur le Président propose donc de créer un emploi non permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 6 mois ;
- Durée hebdomadaire de travail : 35h00 ;
- Rémunération : 1640 € brut.

Et de l'autoriser à signer la convention avec pôle emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 6 mois ;
- Durée hebdomadaire de travail : 35h00 ;
- Rémunération : 1640 € brut.

- **AUTORISE** monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU